COMMISSION DEPARTEMENTALE DES TERRAINS INSTALLATIONS SPORTIVES

Réunion du Mardi 19 Septembre 2017

PRESIDENT: CHASSIGNEU GUY

<u>Membres Commission</u>: BALDINO CATALDO – BECHET PATRICE – DUTCKOWSKI YOHAN - TOUILLON JEAN FRANCOIS

<u>Infos Commission Saison 2017/2018</u>: Vous pouvez joindre la Commission

Le lundi de 10h à 15h30. Tél : 04 76 26 82 95

Courriers : Destinés à la CDTIS sont à adresser à: terrains@isere.fff.fr

Courriers envoyés :

- <u>CLUBS</u>: CHATTE US LES AVENIERES MARTINEROIS SAINT PAUL DE VARCES - SASSENAGE US - SAINT ANDRE LE GAZ - VERSAU - VOREPPE CS
- MAIRIES: CHATTE SASSENAGE ST MARTIN D'HERES ST VERAND VOREPPE
- LIGUE: ST MARTIN D'URIAGE

Courriers reçus :

- CLUBS: FC VALLEE BLEUE ST PAUL DE VARCES -
- MAIRIE: BOURGOIN JALLIEU

TERRAINS: Visites Installations: BREZINS Vendredi 22/09 - LES AVENIERES à reprogrammer -

ECLAIRAGE: Confirmation des éclairages à venir pour :

-CHATTE lundi 25/09 - SASSENAGE jeudi 28/09 - VOREPPE lundi 2/10 - St MARTIN D'HERES jeudi5/10

DEROGATIONS 2017/2018

Suite à l'engagement des Municipalités concernées les installations ci-dessous sont provisoirement homologuées de Niveau 5 pour la saison 2017/2018.

- Le club de SUD-ISERE peut utiliser l'Installation Sportive « LAURENT TURC ».
- Le club de ST PAUL de VARCES peut utiliser l'Installation Sportive « GREORY KUCHLE ».

INFO LIGUE - COUPE DE FRANCE CLASSEMENT DES INSTALLATIONS SPORTIVES

A partir du 3^{ème} tour et jusqu'au 6^{ème} tour inclus, les rencontres doivent se dérouler obligatoirement sur une Installation Sportive classée au minimum au niveau 5, 5s, 5SY ou 5SYE.

A défaut, le club recevant dispose d'un délai de 48 heures pour trouver une Installation Sportive de repli correspondant au niveau de Classement prévu ci-dessus. Sinon la rencontre sera inversée dans la mesure où le club visiteur possède une Installation Sportive comme indiqué ci-dessus.

Ci-dessous liste des Terrains et Installations Sportives dont la confirmation de classement doit être effectuée **en 2017.**

La CDTIS prendra rendez-vous avec les Clubs et les Mairies concernés.

| FONTAINE | STADE MAURICE THOREZ | 381690101 | Niveau 5 | |
|-------------------------|--------------------------|-----------|---------------|------------|
| MORESTEL | STADE MUNICIPAL | 382610101 | Niveau 5 | |
| NOTRE DAME de MESAGE | STADE JO PIARULLI | 382790101 | Niveau 6 | 28/03/2017 |
| POLIENAS | STADE DE LA MARCOUSSE | 382100101 | Niveau 5 | |
| SALAGNON | STADE MUNICIPAL | 384670101 | Niveau 5 | 07/07/2017 |
| ST EGREVE | STADE BALESTRAS 3 | 383820103 | Foot à 11 SYE | Tests reçu |
| ST GENIX SUR GUIERS | STADE DE LA FORET | 732360101 | Niveau 5 SYE | Tests reçu |
| ST MARTIN D'HERES | STADE AUGUSTE DELAUNE | 384210201 | Niveau 5 SYE | |
| ST MARTIN LE VINOUX | STADE INTERCOMMUNAL | 384230201 | Niveau 6 SY | |
| ST VERAND | SATADE JM VARLOTAUX | 384630101 | Niveau 5 | 19/05/2017 |

« FONDS D'AIDE AU FOOTBALL AMATEUR F.A.F.A»

<u>Présents</u>: Michel MUFFAT-JOLY – Guy CHASSIGNEU – Jacques RAYMOND

•••••

<u>Information:</u>

Les dispositifs du F.A.F.A pour la saison 2017/2018 seront disponibles courant semaine 42 après validation par le Bureau Exécutif de la ligue du Football amateur.

Le FAFA vise à poursuivre les efforts en matière de structuration des clubs amateurs à travers quatre orientations majeures: la professionnalisation des clubs (Emploi) –l'amélioration de l'encadrement (Formation) – l'amélioration des installations (Equipement) et le déplacement des équipes de jeunes (Transport).

A l'attention des Mairies et des Clubs, un projet est à l'étude sur votre commune concernant les Installations Sportives – La Formation - L'Emploi – Le Transport : le porteur du projet peut prendre contact auprès de la **Commission FAFA du District** pour avis et préparation de votre dossier.
